



Points clés du Livre blanc 2009 de essenscia wallonie

Le secteur wallon de la chimie et des sciences de la vie :

- le 2^{ème} secteur de l'industrie manufacturière en Région wallonne
- près de 200 entreprises dont un quart de PME
- près de 65.000 emplois directs et indirects
- un chiffre d'affaires de €11 milliards
- un quart du total des exportations de la Région (le secteur exporte 75% de sa production)
- plus de €750 millions dépensés en R&D

Des sous-secteurs diversifiés et complémentaires, avec des taux de croissance très différents :

- chimie de base
- pharmacie, parapharmacie, vaccins et biotechnologies
- détergents, savons et cosmétiques
- encres, peintures, vernis et mastics
- transformation de caoutchouc et des plastiques
- engrais et produits phytopharmaceutiques

Face à la concurrence de plus en plus forte des autres régions du monde, quelles sont les conditions pour que l'industrie chimique et des sciences de la vie conserve ses atouts et puisse se développer ?

1. Maintenir le climat résolument favorable à la R&D

Avancées : Pôle de compétitivité « BioWin »

Réduction des charges sur les chercheurs (mesure fédérale)

- maintenir les budgets publics à hauteur de ceux de 2009, voire les augmenter
- créer un 6e pôle de compétitivité dans le domaine de la chimie verte
- étendre la réduction des charges à l'ensemble du personnel R&D

2. Adapter l'enseignement et améliorer la formation professionnelle

- assurer la promotion des études en sciences exactes et appliquées
- ajuster les études aux métiers et promouvoir les stages en entreprises
- revaloriser l'enseignement technique
- adopter un régime fiscal préférentiel pour les heures de formation

Les études en sciences exactes et appliquées souffrent de désaffection depuis de nombreuses années. Il est donc **indispensable de mettre en œuvre les initiatives adéquates pour éviter une pénurie** de main d'œuvre qualifiée dans les branches industrielles et, en particulier, dans l'industrie chimique et pharmaceutique.

3. Prendre en compte sérieusement les dossiers énergie / climat

Avancées : Exonération partielle des certificats verts sur l'électricité pour les entreprises signataires d'accords de branche

Limitation de la fiscalité énergétique pour les signataires d'accords de branche (avec le fédéral)

- ouvrir réellement le marché de l'électricité (matière fédérale et régionale)
- plafonner le coût total des certificats verts sur l'électricité au-delà de 2009
- veiller à un partage linéaire entre les Régions de la charge « énergie renouvelable » au-delà de 2012
- veiller à la limitation de la fiscalité énergétique pour les signataires d'accords de branche « nouvelle génération » au-delà de 2012
- mettre en place un système permettant de réinjecter dans les entreprises les revenus des enchères des quotas CO2

4. Mettre au point des mesures applicables et proportionnées aux objectifs poursuivis en matière d'environnement et de sécurité technologique

- privilégier les accords volontaires
- transposer, fidèlement et sans particularisme, les directives européennes en droit belge ou en réglementations régionales
- imposer des obligations de résultats et non de moyens

Il est essentiel que les réglementations soient applicables en pratique, contrôlables et proportionnelles aux objectifs poursuivis, sous peine de menacer la survie même de l'industrie. Les lois et règlements belges ne peuvent donc se montrer plus sévères que les directives qu'ils transposent.

Grâce à son programme « Responsible Care », le secteur chimique se montre proactif dans l'amélioration de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il serait dangereux de soumettre l'industrie chimique et des sciences de la vie à des contraintes de plus en plus strictes et nombreuses, et ce uniquement en Europe.

5. Assurer un environnement fiscal compétitif

Avancées : Réduction de la fiscalité régionale dans le cadre du plan Marshall

Mise en place des intérêts notionnels (fédéral)

- réduire significativement le taux facial de l'impôt des sociétés (matière fédérale)
- ne pas imposer de nouvelles taxes locales, provinciales ou régionales
- supprimer le précompte immobilier sur le matériel et outillage installés avant 2006
- supprimer les taxes environnementales en cas d'utilisation des technologies environnementales avancées

Il est important que certaines diminutions de taxes n'induisent pas l'adoption d'autres mesures fiscales.

6. Diminuer les coûts salariaux pour maintenir la compétitivité avec les pays voisins (matière fédérale)

Avancée : Réduction des charges sur le travail en équipe et les chercheurs

- diminuer la pression fiscale et plafonner les cotisations sociales, tant des employeurs que des travailleurs
- maintenir une norme salariale contraignante